

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **88 (1952)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: L'équipe du Bulletin. — Journal des parents. — Vaud: Bureau S. P. V. — A propos du plan d'études. — Lois, règlements, etc. — Engagement d'élèves infirmiers et infirmières. — Des nouvelles de Madagascar. — Genève: U. I. G. M.: Convocation. — Caisse maladie et invalidité. — Groupe des jeunes de l'U. I. G. D. — A. A. C. E. — Neuchâtel: Echos de l'assemblée des délégués. — Revues des sections: La Chaux-de-Fonds. — Section de Neuchâtel. — Mises au concours. — Effectif de la S. P. N. — Jura bernois: S. P. J. — Communiqué: LXIe cours normal de T. M. et R. S. — Echange.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: J.-J. Dessoulavy: Comment apprécions-nous les travaux de nos élèves? — Barbey: Liste d'adresses pour obtenir des films de 16 mm. muets et sonores gratuits ou en location.

Partie corporative

L'ÉQUIPE DU BULLETIN

Ces derniers mois, presque toutes nos sections ont renouvelé leurs comités, en se conformant à une sage orthodoxie politique qui veut qu'un bon gouvernement concilie les deux principes opposés de stabilité et de renouvellement. Et je félicite nos collègues Reber, Lagier, Guyot et Clavel, aussi bien de continuer à nous exposer d'une plume alerte les fastes de leurs sections que de la confiance dont ils jouissent auprès de leurs collègues. Par contre, les dames de Genève sacrifient au changement et je souhaite une très cordiale bienvenue à Mlles Wuischpard et Schnyder qui viennent de faire leurs premières armes dans les deux derniers numéros. Je remercie vivement Mlle Jeanguenin — qui a laissé tomber la plume de correspondante pour les dossiers sévères de la présidence — et Mme Conne-Mathil du talent et de l'assiduité qu'elles ont mis au service du Bulletin.

Me sera-t-il permis de rappeler à ceux et à celles qui l'ont oublié les quelques recommandations suivantes, qui n'ont pas le mérite de la nouveauté, mais comme la répétition est l'âme de la pédagogie...

1. Tout article doit passer par les correspondants officiels des sections :
 S.P.V. : M. Clavel, avenue des Alpes 28, Montreux (tél. 021. 6 47 88).
 U.I.G.M. : A. Lagier, rue de la Synagogue 41, Genève.
 U.I.G.D. : Mlle L. Wuischpard, av. Weber 9, Genève (tél. 6 96 29).
 U.A.E.E. : Mlle F. Schnyder, avenue Blanc 36, Genève.
 S.P.N. : W. Guyot, Raya 7, Le Locle (tél. 039. 3 20 25).
 S.P.J. : H. Reber, Reconvilier.
2. Pour que les articles puissent paraître en temps utile, ils doivent parvenir aux correspondants de section le samedi au moins, une semaine avant la parution du journal.
3. Souvenez-vous que le Bulletin dispose alternativement de 5 et 11 pages et qu'il est inutile de demander dans le « petit numéro » la parution d'un long rapport dont l'urgence n'est pas évidente.

4. N'écrivez vos communications que d'un seul côté de la feuille.
D'avance merci.

Enfin, dernière communication : l'Educateur ne paraîtra pas le 12 avril, la veille de Pâques ; le No 14 sortira le 19 avril.

G. W.

JOURNAL DES PARENTS

Les contacts entre la famille et l'école sont à l'ordre du jour ; chaque localité ne peut à l'instar de Lausanne avoir son « Ecole des parents ». Mais ce qui est possible, c'est de répandre un organe apportant les préoccupations des uns et des autres. Le « Journal des Parents » répond à ce besoin.

Créé par une décision du Congrès de Delémont, il n'a pas actuellement la diffusion qu'on peut souhaiter et qui est indispensable à son maintien. D'autre part les abonnements n'atteignent — c'est généralement le cas pour tous les bons conseils ! — qu'un cercle de parents déjà intéressés aux questions d'éducation. Le « Journal des Parents » n'est pas lu dans les milieux où il serait le plus nécessaire. Hygiène alimentaire, logement, questions professionnelles, loisirs, troubles de caractère, jeux, récits, telles sont les matières exposées dans cet organe, qui peut bien plus que par le passé être « notre » journal. M. Raymond Tauxe, rédacteur, rue de Bourg 8, Lausanne, tient à notre disposition des numéros de propagande. Il a semblé au Comité de la S.P.R. qu'il doit être fait un effort particulier pour répandre cet excellent journal parmi les parents de nos élèves. Nous avons toujours été frappé par le climat de franchise et de réalisme qui règne dans ces pages variées, et sans nul doute nous rendrons service aux familles où nous ferons pénétrer le « Journal des Parents », ami précieux et conseiller sûr.

A. P.



VAUD

BUREAU S.P.V.

Il sera fermé les samedis 5 et 12 avril. Pour les cas urgents, s'adresser au président ou à l'un des membres du comité.

A PROPOS DU PLAN D'ÉTUDES

Le projet du Plan d'études n'a fait jusqu'ici l'objet d'aucune communication de la part du Comité central. Aussi nous paraît-il opportun de donner quelques renseignements à ce sujet.

L'assemblée des délégués du 27 janvier 1952, qui a appris l'envoi du projet du Plan au comité S.P.V. à titre confidentiel, a exprimé sa déception de ce que le corps enseignant n'ait pas été consulté et de ce que le délai d'examen fût si court (17 février). Le comité obtint du chef du département qu'une commission d'étude fût constituée et le délai prolongé. L'assemblée des délégués du 13 février vota la résolution d'étudier le projet et nomma séance tenante une commission de 11 membres choisis dans les titulaires de classes diverses (3 degrés, 2 degrés, 1 degré, 1 année, ville, campagne). Cette commission se mit

au travail et présenta au Comité un rapport qui fut transmis au Chef du Département. Le 19 mars, le Comité central et les rapporteurs de la Commission furent reçus par M. Oguey, en présence de MM. Martin, chef de service, Margot et Besson, inspecteurs. Il ressort de cette entrevue, au cours de laquelle l'étude du projet et du rapport ne fut pas abordée, que le Chef du Département est prêt à discuter le projet non seulement avec une délégation, mais avec la commission tout entière. M. Oguey, conseiller d'Etat, a précisé que le projet présenté était susceptible de modifications et qu'on tiendrait compte, dans la mesure du possible, des vœux de la S.P.V.

Le Comité, d'accord avec les rapporteurs, a accepté cette proposition et une nouvelle entrevue aura lieu le 23 avril prochain. Nous considérons que le Comité central et la commission, mandatés par l'assemblée des délégués, sont habilités à discuter le projet.

Le Comité reviendra ultérieurement sur ce sujet.

Le Comité.

LOIS, RÈGLEMENTS, etc.

Ils peuvent être commandés à la Recette du District.

Prochainement, un exemplaire du Statut des fonctions publiques et un exemplaire de la Loi sur la Caisse de Pensions seront expédiés aux présidents de sections S.P.V. à l'intention des présidents de Cercles.

Le Comité.

ENGAGEMENT D'ÉLÈVES-INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES

Le Département cantonal de l'Intérieur offre des places d'élèves-infirmiers et d'élèves-infirmières avec possibilité de formation pour le diplôme d'infirmier (infirmière) pour malades mentaux et nerveux.

Les conditions de recrutement et de rétribution sont certainement favorables pour des personnes qui ne peuvent faire des études ou un apprentissage. Aussi nous permettons-nous de demander à nos collègues d'examiner si, parmi leurs connaissances, il se trouve un jeune homme ou une jeune fille susceptible de s'intéresser à la profession d'infirmier ou d'infirmière. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des conseillers de profession, à l'Office du personnel ou encore à la Direction de l'hôpital de Cery.

Le Comité.

DES NOUVELLES DE MADAGASCAR

Majunga (Madagascar), le 7 février 1952.

Chers collègues,

C'est avec une joie immense que nous avons vu arriver, le 1er février, sur les épaules de vigoureux Malgaches, vos deux énormes caisses de livres d'histoire biblique. Vite, vite, nous les avons déclouées et, les mains tremblantes de joie, nous avons ouvert chaque volume l'un après l'autre, les 784 ! y cherchant des noms connus... Le soir même, nos Internes s'extasiaient devant leurs illustrations. Le lundi, j'ai réuni les instituteurs pour leur donner quelques instructions sur la manière

de les utiliser, et le mardi, nous les mettions entre les mains des élèves. Il aurait fallu enregistrer ces hurlements de joie, filmer (film sonore !) les battements frénétiques des pieds et des mains !

Ici, rien n'existe de pareil, ni en malgache, ni en français. Si les illustrations émerveillent à ce point enfants et adultes, c'est qu'ils ne connaissent au total qu'une douzaine d'illustrations bibliques éditées par les Eglises d'Angleterre, et si le texte enthousiasme les instituteurs, c'est que, jusqu'à maintenant, ils avaient grand'peine à adapter pour leurs élèves les récits tirés directement de leur Bible.

Ces livres représentent donc un trésor inestimable, aussi les utiliserons-nous comme matériel de classe, afin qu'ils durent le plus longtemps possible. Nous en gardons un stock pour nous et enverrons le reste aux écoles de la brousse.

Je suis chargée de vous transmettre les remerciements des élèves, des instituteurs, de la commission scolaire, des pasteurs et des missionnaires, auxquels s'ajoutent les miens, vibrants ! Avec quelle émotion on relit ces noms du pays : Chailly s/Clarens, La Tour-de-Peilz, Chevilly, Payerne, Bercher (merci pour la carte), Lausanne, Forel s/Lucens, St-Cierges, Suchy, Vufflens-la-Ville, Grange-Neuve, Puidoux, Montpreveyres, Carrouges, Essertines s/Rolle, Prilly, et peut-être que j'en oublie ? Merci aussi à l'institutrice qui a joint des poésies copiées par ses élèves. Qu'elles sont amusantes à entendre dans le joli accent malgache, pareil à celui de Joéphine Baker ! J'aurais voulu remercier chacun en particulier, mais le temps me manque absolument, vous voudrez bien m'excuser.

Et maintenant, si parmi vous quelques-uns ont encore de ces précieux livres, qu'ils n'hésitent pas à les envoyer à la même adresse (Secrétariat de la Mission de Paris, Pt-Beaulieu 4, Lausanne). Nous serions trop heureux de les remettre à d'autres écoles !

Encore une fois, mille et mille mercis !

Marie-Jeanne Cuany.



GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de la section sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **mercredi 2 avril, à 17 heures, au Café des Pêcheurs, Fusterie 3, au 1er étage.**

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.
2. Communications du président.
3. **Le nouveau règlement des études pédagogiques.**
4. Propositions individuelles.

Le Comité.

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

C'est le vendredi 14 mars, au Lyrique, qu'a eu lieu l'assemblée annuelle ; il m'a semblé que cette année l'assistance était plus nombreuse que d'habitude et c'est toujours avec plaisir que nous retrouvons nos collègues retraités ou passés dans l'enseignement secondaire.

La société étant heureuse, l'assemblée est sans histoire ; le rapport du président, A. Claret, est écouté avec attention ; notre trésorier garde un silence prudent sur le bénéfice de l'exercice, et l'assemblée vote avec bonne humeur le maintien de la cotisation à son taux actuel.

Tous les rapports, y compris celui des vérificateurs des comptes, sont adoptés sans discussion, avec remerciements au président, au trésorier et au comité. Quant au chœur antique, il commençait à prendre du corps et de la voix quand la séance fut levée.

G. W.

GROUPE DES JEUNES DE L'U.I.G. DAMES

Contrairement à la circulaire adressée à nos membres, le cours de dessin, prévu pour le lundi 31 mars, n'aura pas lieu.

D'autre part, le groupe n'aura pas de réunion en avril.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT

L'Association antialcoolique du Corps enseignant a tenu son assemblée générale le 27 février, au local des Unions chrétiennes.

Après une courte partie administrative et un souper en commun, nous avons entendu M. le pasteur Rakuto, qui nous parla de la lutte antialcoolique à Madagascar. C'est à l'école d'abord, puis à l'église, pour ceux qui sont chrétiens, que les Malgaches sont initiés aux dangers de l'alcool. Ils ne conçoivent pas qu'il soit possible d'être chrétien et buveur d'alcool. Les chrétiens représentent le tiers de la population.

Nos collègues M. G. Willemin et Mlle Olga Walter nous firent part de leurs expériences. Tous deux sont d'accord sur ce point que l'enseignement antialcoolique est une partie de l'éducation du caractère qui peut et doit se faire en classe et qu'il faut être convaincu soi-même pour pouvoir convaincre les autres. Le maître enseigne ce qu'il est et non ce qu'il sait.

Mlle Walter trouve dans « Jeunesse Saine » matière à de nombreuses et intéressantes causeries. Ses élèves se passionnent pour ces leçons dans lesquelles on traite des problèmes d'hygiène, des problèmes sociaux, des problèmes d'éducation. Les fillettes sont appelées à juger des situations, à donner leur avis.

M. Willemin regrette que la partie concernant l'antialcoolisme soit si réduite dans « Jeunesse Saine ». Il n'y a pas lieu d'être optimiste. Les préjugés, quant à la valeur fortifiante de l'alcool, sont encore très enracinés dans notre population qui se renouvelle constamment et dont l'éducation est toujours à recommencer. Les réclames pour l'alcool se multiplient de plus en plus.

Une discussion très animée suivit ces rapports. Presque tous les membres de la société se prononcèrent pour qu'un enseignement antialcoolique soit donné déjà aux enfants des classes inférieures.

Séance levée à 10 h. 30.

NEUCHÂTEL**ECHOS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS**

(25 mars 1952)

Ordre du jour strictement administratif. La séance se déroule selon le rite habituel. Procès-verbal, rapports du président, du caissier, des vérificateurs de comptes, de l'Exposition scolaire permanente sont écoutés dans le silence. La vive gratitude de chacun est exprimée à leurs auteurs dévoués. Le rapport présidentiel sera publié ici in extenso pendant les vacances d'été tandis que celui de l'E.S.P. paraîtra sous peu, très probablement.

Les cotisations pour 1952 ont été fixées, conformément aux décisions prises à Neuchâtel le 3 novembre en assemblée générale :

- a) à Fr. 78.— pour les membres S.P.N. - V.P.O.D. (soit Fr. 28.— pour la S.P.N. et Fr. 50.— pour la V.P.O.D.) ;
- b) à Fr. 68.— pour les membres S.P.N. non-syndiqués (Fr. 28.— à la S.P.N. et Fr. 40.— à affecter au fonds spécial constitué à l'intention exclusive de cette catégorie de membres).

C'est dans les « Divers » que le sens de la discussion semble se réveiller. Des questions fusent : « Quel sera le destin de l'assemblée des délégués, de caractère purement S.P.N., dans la nouvelle orientation ? » — « Reviendra-t-on sur la question de l'obligation à la double affiliation S.P.N. et V.P.O.D. ? »

Un projet de règlement est à l'étude qui donnera une nouvelle formule à l'assemblée des délégués.

Quant à la double affiliation, les uns trouvent superflu ou déplorent que nous ayons à revenir un jour sur une question qui a été tranchée formellement par l'assemblée générale ; d'autres, au contraire, sont certains que l'abandon du principe de l'obligation aurait l'heur de ramener au grand troupeau beaucoup de ceux qui se tiennent à l'écart dans les conditions présentes. On suggère de consulter un juriste sur ce point litigieux et l'assemblée est appelée à se prononcer sur cette proposition. Par un vote quasi unanime, les délégués l'approuvent. Le résultat de la consultation pourra donc éventuellement nous astreindre à convoquer une assemblée cantonale.

W. G.

REVUES DES SECTIONS (Rapports de 1951)

La Chaux-de-Fonds. — M. Marcel Jaquet est le président attentif et dévoué de la grande section des Montagnes, depuis trois ans déjà.

Il donne d'abord des considérations favorables sur la nouvelle position de la S.P.N.

Tout ce qui concerne l'état nominatif, les départs et les admissions, les 25es et 40es anniversaires d'entrées en fonctions, a été relaté ici au fur et à mesure de ces événements et aussi par l'extrait du rapport officiel du directeur. Il est donc superflu d'y revenir. Signalons

cependant ces quelques mots de reconnaissance et d'attachement à l'endroit de M. Béguin, directeur démissionnaire : « Chacun se plaisait à apprécier sa largeur d'esprit, sa grande intelligence et son respect pour la personnalité des membres du Corps enseignant. »

« Le comité a soutenu les maîtres du technicum dans leur revendication pour obtenir des indemnités de résidence. Il a constaté alors que nous autres jouissions de cette indemnité parce que les autorités communales admettent que nos traitements n'ont pas été suffisamment réadaptés... »

« Le président s'est adressé au département de l'Instruction publique pour proposer l'organisation d'une semaine pédagogique qui semblait devoir remplacer avantageusement les cours d'allemand, de gymnastique ou autres en leur ôtant leur désagréable caractère d'obligation. Dans sa réponse, le Chef du département dit qu'il tient à conserver les cours obligatoires pour les personnes qui se désintéressent des cours de perfectionnement, et qui pourtant doivent être tenues au courant des changements de programmes ou de questions pédagogiques importantes. »

Des demandes de secours en faveur des nécessiteux du Valais, du camp de ski de la Serment, etc., ont donné au comité l'occasion d'exercer sa libéralité..

Le comité des divertissements joint son rapport à celui de M. Jaquet. Il s'est réuni neuf fois pour organiser différentes manifestations (présidence : M. Edmond Debrot) :

« Les séances-thé ont toujours eu beaucoup de succès et nous remercions tous les collègues qui répondent si fidèlement à nos invitations.

La causerie de Mlle Sunier, de Neuchâtel, qui nous entretint l'an passé très simplement et de façon si intéressante sur les tempéraments, et qui avait pour sujet « Ecriture et graphologie » n'eut pas la réussite que nous escomptions : 12 participants seulement.

La course d'Alpes pourtant annoncée assez tôt par circulaire fut une sortie de comité : 6 participants ! »

En vérité, un manque d'enthousiasme qui peut bien décevoir le sympathique collègue auteur de ces initiatives.

Et M. Jaquet de conclure par des remerciements à ses nombreux collaborateurs et quelques mots d'encouragement à l'adresse de chacun !

W. G.

SECTION DE NEUCHÂTEL

Dans sa séance annuelle réglementaire, le 8 mars dernier, la section du chef-lieu a renouvelé son comité. M. Richard Reymond en reste l'actif et aimable président. Ses collaborateurs seront Mlles Marguerite Grüner, Heidi Hämmerli et Josette Junod (St-Blaise), MM. Emile Amstutz, Edmond Müller et Marcel Renaud ; M. Philippe Zutter y représentera spécialement la V.P.O.D. comme il le fait au C.C. ; M. André Aubert assistera aux assemblées du Comité en sa qualité de délégué au C.C.

W. G.

MISES AU CONCOURS

Les Ponts-de-Martel. Poste d'institutrice de la classe de Petit-Martel. Entrée en fonctions : début de l'année scolaire. Délai d'inscriptions : 5 avril 1952.

La Sagne. Un poste d'instituteur. Entrée en fonctions : 1er juin 1952. Délai d'inscriptions : 5 avril 1952.

Travers. Poste d'instituteur, ou éventuellement d'institutrice, de la classe du Mont. Entrée en fonctions : début de l'année scolaire. Délai d'inscriptions : 5 avril 1952.

EFFECTIF DE LA S.P.N. AU 1er JANVIER 1952

Sections	Actifs	V.P.O.D.	Auxiliaires	M. d'honneur
Neuchâtel	110	60	18	3
Boudry	64	32	3	1
Val-de-Travers	56	17*	—	1
Val-de-Ruz	32	28	1	—
La Chaux-de-Fonds	81	84**	9	1
Le Locle	77	62	14	3
Total	420	283	45	9

* Y compris 1 membre non rattaché à la S.P.N.

** Y compris 17 membres non rattachés à la S.P.N.

La diminution de l'effectif par rapport à celui de 1951 s'explique par le fait que de nombreux postes sont occupés provisoirement par des institutrices mariées et non-membres de la S.P.N. W. G.

JURA BERNOIS

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Le Comité général de la S.P.J. vient de tenir une très importante séance, dont voici l'essentiel :

Après un excellent rapport présidentiel de M. Pétermann, on aborde le problème du Congrès jurassien fixé premièrement en juin 1952. M. Guénat, directeur de l'Ecole normale des instituteurs, a bien voulu se charger du rapport général. Il demande que le congrès soit renvoyé à l'automne, des sections n'ayant pas fait parvenir leur rapport dans les délais. En outre un questionnaire qui sera remis à chaque membre du corps enseignant doit fournir des données très concrètes pour le rapport général. A l'unanimité des membres présents, il est en conséquence décidé de fixer le congrès jurassien aux 11 et 12 octobre 1952.

On annonce la parution prochaine d'une nouvelle édition de l'Annuaire de la S.P.J.

Le délai pour l'envoi des travaux de concours de dessins — concours en vue du congrès — est reporté au 31 juillet. Le Comité général espère que plusieurs collègues y participeront encore. Comptes et budget sont acceptés. Ils prouvent la bonne marche de la S.P.J. et le dévouement du caissier.

Dans le cadre du Centre d'information, on a pu tirer jusqu'à présent 5 croquis du Jura. Rappelons qu'ils sont remis gratuitement à nos classes à raison de 40 feuilles au maximum.

L'expérience de la bibliothèque circulante se poursuit. On ne peut encore porter de jugement, mais souhaiter que les bénéficiaires nous apportent leurs impressions.

On se promettait beaucoup de la documentation scolaire prévue, dont devaient bénéficier tous les collègues. Pratiquement, hélas ! on n'a pas fait grand'chose... Inertie des régents ! Individualisme ! Allons ! que ceux qui ont déniché un livre épatant, un instrument nouveau, un appareil pratique, une carte originale, un procédé intéressant, communiquent leur trouvaille au président de la S.P.J. Nos journaux publieront périodiquement tout ce qui peut rendre service à chacun.

L'étude de 5 nouveaux clichés d'enseignement, de l'impression de fiches de problèmes, de la confection de fichiers, est à l'ordre du jour. L'Ecole normale de Porrentruy se chargera de la confection immédiate de trois séries de 50 fichiers, respectivement 150 de trois grandeurs différentes.

On présente le programme complet du travail qui attend la S.P.J. et plus particulièrement le nouveau Comité S.P.J.

En 1951, la S.I.B. a augmenté de 600 fr. sa subvention à l'Educateur. Le C.C. proposera à la prochaine assemblée des délégués une nouvelle augmentation de 500 fr., ce qui portera la subvention totale de la S.I.B. à l'Educateur à 4300 fr. Merci, Messieurs de Berne !

L'étude du financement du Centre d'information de la S.P.J. sera poursuivie. Enfin, il est décidé de soutenir l'Ecolier Romand et Caravelle par le versement d'un subside de 50 fr. aux éditeurs.

(Extrait de l'Ecole bernoise.)

H. R.

LXI^e COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAUX MANUELS ET D'ÉCOLE ACTIVE

Le 61^e cours normal suisse de perfectionnement pour instituteurs, organisé par la Société Suisse de Travail manuel et de Réforme scolaire, aura lieu à **Baden, du 14 juillet au 9 août 1952**. Ce cours est placé sous les auspices de la Direction de l'Instruction publique du canton d'Argovie.

Liste des cours et des chefs de cours :

Cours d'une semaine, du 14 au 19 juillet :

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1. Etude du milieu local | M. J. Wahrenberger, Rorschach |
| 3. Dessin, degré inférieur | Mlle R. Hunziker, Küttigen AG |
| 4. Le chant et la musique populaire à l'école | M. W. Gohl, Zurich |

du 21 au 26 juillet :

- | | |
|------------------------------------|--------------------------|
| 6. Caisse à sable, degré inférieur | M. F. Gripi, Konolfingen |
| 7. Dessin, degré moyen | M. M. Eberle, St-Gall |

du 28 juillet au 2 août :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| 8a. Dessin au tableau noir | M. E. Pahud, Lausanne |
| 10. Caisse à sable, degré supérieur | M. F. Gribi, Konolfingen |
| 11. Dessin, degré supérieur | M. W. Kuhn, Aarau |

Cours de deux semaines, du 14 au 26 juillet :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 12a. Ecole active, 1re et 2e années | Mlle L. Vuille, Neuchâtel |
| 13. Ecole active, 7e—9e années | M. H. Kestenholz, Baden |
| 14. Biologie | M. H. Russenberger, Schaffhouse |
| 15. Modelage | M. E. Rehmann, Laufenburg |

du 28 juillet au 9 août :

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| 19. Physique et chimie | M. P. Eggmann, Neukirch-Eg. |
| 20. Sculpture | M. F. Friedli, Hubbach BE |

Cours de trois semaines, du 21 juillet au 9 août :

- | | |
|--|---------------------------------|
| 21. Activités manuelles au degré inférieur | Mlle G. Liechti, Gohl p/Langnau |
|--|---------------------------------|

Cours de quatre semaines, du 14 juillet au 9 août :

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| 22a. Cartonnage | M. R. Kissling, Vevey |
| 23a. Travail sur bois | M. E. Baechtold, Lausanne |
| 24. Travail sur métaux | M. H. Etter, St-Gall |

Les cours 8a, 12a, 22a, 23a, sont dirigés par des collègues de langue française. Le cours 13 est dirigé par un collègue de Baden qui connaît parfaitement le français et l'italien. Les autres cours figurant dans la liste ci-dessus sont dirigés par des collègues de la Suisse allemande ; dans chacun de ces cours, des traductions en français seront faites, dans la mesure du possible, par le maître de cours ou par des participants.

Demandez le **programme détaillé** du cours et le bulletin d'inscription aux secrétariats des Départements cantonaux de l'Instruction publique ou au directeur du cours (A. Maurer, Schartenstr. 43, Baden, tél. 056 2 76 63).

Les inscriptions sont à adresser au Département de l'Instruction publique du canton de domicile **jusqu'au 16 avril**.

Les instituteurs de tous les degrés scolaires sont cordialement invités à prendre part à ces cours.

ECHANGE

Collègue zurichois cherche pour sa fille (1re classe secondaire) place dans une famille de Suisse française, du 5 juillet au 16 août. Leçons désirées. Recevrait aussi un enfant en échange, mais après le 16 août. — Offres directement à M. Arnold Müller, Lehrer, Steinhaldenstrasse 66, Zurich 2.

Partie pédagogique

COMMENT APPRÉCIONS-NOUS LES TRAVAUX DE NOS ÉLÈVES ?

Dans son article du 23 février, notre collègue Fiorina a parlé d'une enquête que le Laboratoire de Pédagogie expérimentale de Genève conduisait sur l'appréciation des travaux. Il nous a montré comment lui y avait répondu, de quelle manière il jugeait les travaux de ses élèves.

Sa manière de faire — celle de tous ceux qui ont touché un peu à la pédagogie expérimentale — est excellente, et nous engageons chacun à la méditer à la lumière du rapport ci-dessous.

Nous pensons, en effet, que chacun sera intéressé d'apprendre comment l'ensemble des collègues a répondu à notre questionnaire.

Par cet article nous ne désirons en rien critiquer, nous voulons en toute modestie apporter nos constatations, puis formuler quelques suggestions.

⊙

Une enquête de géographie a eu lieu en septembre 1951 dans les 6e et 7e degrés des écoles du canton de Genève. Cette enquête a été utilisée parallèlement pour notre étude sur la manière de mettre les chiffres dans les travaux de contrôle. Nous sentions en effet que de grandes fluctuations étaient possibles quant à l'élaboration du barème, et que d'une classe à l'autre, d'un collègue à l'autre, les écarts pouvaient être considérables, que d'une année à l'autre, suivant la force de sa volée, un maître pouvait être plus ou moins exigeant. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne : il y a l'instituteur large, il y a aussi l'instituteur très exigeant.

Nous voulions nous rendre compte et préciser dans quelle mesure les éléments d'un barème pouvaient varier.

Nous avons alors demandé aux maîtres et maîtresses que cela intéressait de :

1. Corriger cette épreuve de géographie à leur manière.
2. Mettre les chiffres à leur manière (et les utiliser s'ils le voulaient).
3. Répondre à notre questionnaire.

C'était un service que nous demandions au corps enseignant des 6e et 7e degrés que de consacrer de longs instants (nous nous en rendons compte) à cette correction et de remplir notre questionnaire. Nombreux sont ceux qui ont spontanément répondu à notre demande. Nous leur en sommes reconnaissants et les en remercions vivement.

Notre questionnaire

Il comportait quatre points :

- a) Jugez-vous cette épreuve difficile, facile ou normale ?
- b) Comment avez-vous corrigé ?
- c) Quel a été votre barème ?
- d) Quel est le nombre de vos élèves ayant obtenu chaque chiffre ?

Le dépouillement

Nous avons dépouillé les réponses de 43 collègues de 6e année — ville et campagne, messieurs et dames, classes normales et classes de développement.

Le dépouillement de 7e année n'est pas terminé, mais il donnera vraisemblablement les mêmes résultats.

Voici donc ce à quoi nos travaux ont abouti pour le 6e degré.

Difficulté de l'épreuve

L'épreuve a été jugée normale par la majorité, soit le 73 %, facile par le 11 %, difficile par le 16 %. On peut en conclure que les 84 % des collègues (normale + facile) ont mis leurs chiffres de manière normale également.

Manière de corriger

Tous ont « coté » les travaux de leurs élèves, c'est-à-dire qu'ils ont donné un certain nombre de points pour toute réponse juste. La plupart de nos collègues ont choisi un total de 59 points, soit un point par réponse juste. D'autres ont plus savamment dosé le nombre de points donnés à chaque réponse, selon l'importance et la difficulté de celle-ci. Ils ont eu raison. La question de cette cotation devra être examinée, mais là n'était pas ce qui nous intéressait.

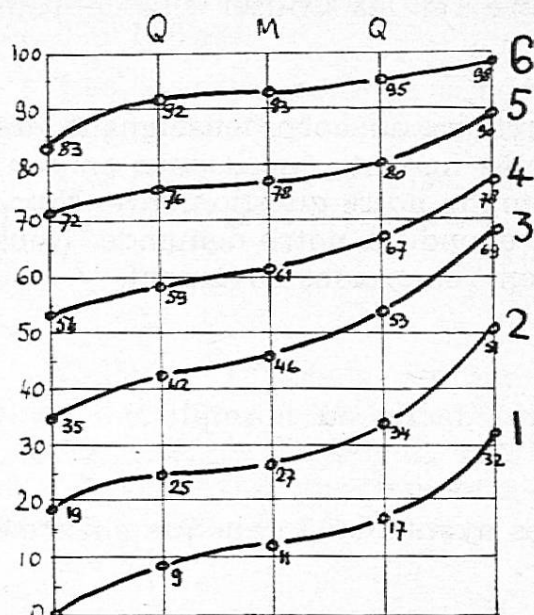
Le barème

Nous avons à Genève une échelle de 7 notes : de 6 (maximum) à 0 (minimum). Ces notes expriment une appréciation : 6 excellent, 5 bien, 4 assez bien, 3 passable, 2 insuffisant, 1 mauvais, 0 nul.

Le 3 est donc très important. Il est la limite à laquelle l'enfant passe dans le degré primaire suivant. En dessous du 3 il est considéré comme inapte à suivre. Notons que pour l'école secondaire, la limite passe à 4.

Comment cette échelle de notes a-t-elle été appliquée sur l'échelle des points ? Voilà ce que nous voulions savoir.

Pour nous en rendre compte, nous avons alors transformé tous ces barèmes établis sur un nombre de points variable d'un collègue à l'autre, en un barème unique établi sur 100 points.



Transposés graphiquement, voici nos résultats :

Que constatons-nous ?

Une grande variabilité dans la manière de mettre les chiffres.

Le 6 est mis aussi bien à un minimum de 83 points qu'à celui de 98 points, sur 100.

Le 5 s'étale de 72 à 90 points.

Le 4 est mis à partir de 54 points comme à partir de 78 points.

Le 3, et c'est là que la chose nous apparaît la plus grave, est donné aussi bien à des enfants obtenant 35 points qu'à d'autres en obtenant

le double (69 points). Autrement dit, dans une classe on éliminera un enfant n'atteignant pas les deux tiers de la notion alors que dans une autre classe il passera haut la main puisqu'il aura 4, ou même presque 5 (72 points). Il y a là quelque chose, avouons-le, qui ne joue pas.

Le 2 s'étage entre 19 points et 51 points.

Le 1 commence à 0 point et va jusqu'à 32 points. Est-il équitable de mettre 1 même à un élève qui a 0 point, de ne pas utiliser l'échelle complète ?

Nous avons pris là les cas extrêmes. Par contre en prenant la masse centrale de nos collègues, ceux qui en langage expérimental se trouvent entre les deux quartiles, nous constatons qu'il n'y a jamais chevauchement d'un chiffre à l'autre. Voilà qui nous paraît heureux.

En conclusion : Pour la masse de nos collègues, le problème n'est pas grave. Les 50 pour cent des instituteurs mettent des chiffres de manière identique. Le problème reste grave pour les extrêmes : les 25 % d'entre nous sont trop « coulants » ; les 25 % d'entre nous paraissent trop sévères. Je dis bien « paraissent », car je ne pense pas qu'ils le soient, nous allons voir pourquoi.

Limite du 3

Combien de points sur 100 demande-t-on à un élève pour qu'il puisse passer ?

Considérons le Médian, soit la personne qui se situe au milieu du groupe. Elle est représentative du groupe, de la masse des instituteurs. Nous considérons son barème comme représentatif des barèmes de l'ensemble. Le voici :

de 100 à 93 points :	6
de 92 à 78 points :	5
de 77 à 54 points :	4
de 53 à 46 points :	3
de 45 à 27 points :	2
de 26 à 11 points :	1
en-dessous de 10 p. :	0

D'une manière générale, on fait donc passer un élève qui possède 46 points sur 100, qui n'a retenu que le 46 % de ce qu'on lui demandait. Cela me paraît être bien peu exigeant.

Nous avons d'autre part un programme d'enseignement minimum. Bien d'accord que la dite épreuve dépassait le cadre du plan d'études pour faire appel à des connaissances générales parfois extra-scolaires. Mais elle a été jugée normalement difficile (ou facile !) par plus des trois quarts de nos collègues. On peut donc s'attendre à ce qu'elle a été jugée comme on le fait d'habitude. Et c'est là que je voudrais « faire réfléchir ».

Un élève qui n'a pas retenu la moitié de ce qu'on lui demande de savoir mérite-t-il de passer ? Je pense que non. Nous sommes en droit de demander à nos élèves de retenir, si ce n'est pas les trois quarts, tout au moins les deux tiers des notions enseignées. Et c'est à ces deux tiers que nous devons fixer le 3.

Toutes les dernières enquêtes en pédagogie expérimentale, que ce soit en Belgique, en France ou à Genève, considèrent qu'une notion est acquise lorsque le 75 % des élèves obtient les deux tiers de la notion. Le maître exigeant ira jusqu'aux trois quarts de la notion.

% des élèves estimés suffisants

Il était intéressant de voir encore quel pourcent de leurs élèves nos collègues faisaient « passer », à quel pourcent de leurs élèves ils donnaient des chiffres entre 3 et 6. Les différences sont considérables. Un collègue n'en fait passer que le 60 % alors que plusieurs autres laissent aller la totalité de leurs élèves. Le maître moyen (médian) se situe à 88 %. Autrement dit, d'une manière générale, un élève sur dix est éliminé. A chacun de juger si c'est peu ou normal.

Et que penser de ce tableau où nous notons pour quelques instituteurs ayant fixé leur 3 en dessous de la moitié de la notion le pourcent de leurs élèves qu'ils font passer.

Limite du 3 à ... % notion ... % des élèves passent

41	92
49	96
42	100
44	93
44	96
48	96
44	93
44	95
45	100
42	94

Osons-nous parler d'une trop grande indulgence ? Nous ne voudrions froisser personne, mais simplement engager à la réflexion, à l'expérience ensuite.

Conclusion

Il est nécessaire que nous mettions nos chiffres de manière quelque peu objective.

1. pour être armés vis-à-vis des parents qui critiquent volontiers notre sévérité,
2. pour contrôler nos propres exigences,
3. pour que tous nous mettions nos chiffres de manière à peu près identique.

J.-J. Dessoulavy.

Cherchons pour fillette de 10 ans

une place dans une famille

pendant la durée des vacances, soit du 8 juillet au 8 août, pour apprendre le français.
Faire offres avec conditions à F. Bächler, Waisenhausstr. 3 a, THUN.

LISTE D'ADRESSES
POUR OBTENIR DES FILMS 16 MM. MUETS ET SONORES
GRATUITS OU EN LOCATION

- * Alpha-Films, Léopold-Robert 25, LA CHAUX-DE-FONDS
- Air-France, rue du Marché 17, GENÈVE
- Binaca S. A., BALE
- Cie Berne-Lötschberg, BERNE
- Légation britannique : A.-H. Bell, 9, Centralbahnplatz, BALE
- * Jean Brocher, VANDŒUVRES, près Genève
- * Schmalfilmzentrale, rue d'Erlach 21, BERNE
- Centrale du film scolaire, rue d'Erlach 21, BERNE
- Secrétariat antialcoolique, Av. Dapples 5, LAUSANNE
- Centrale suisse d'éducation ouvrière, Monbijoustrasse 61, BERNE
- Légation du Danemark, Reber Jensen, Kurfürstenstrasse 18, BERNE
- Esso Standard, Schmidhof, ZURICH
- Légation d'Amérique, section de presse, Thunstrasse 78, BERNE
- Ambassade de France : Office du film culturel et religieux,
 MOTIERS (Neuchâtel)
- Office du tourisme des Grisons, COIRE
- Shell : Schmalfilm A. G., Sihlpostfach 294, ZURICH
- Sunlight, OLTEN
- Suwissag, Seestrasse 37, ZURICH
- * Schmalfilm A. G., Sihlpostfach 294, ZURICH
- Suchard, SERRIÈRES, Neuchâtel
- Swissair, service publicité, GENÈVE
- Ofel, Grand-Pont 2, LAUSANNE (électricité)
- Pro-Téléphone, Tödistrasse 47, ZURICH
- * Centrale films USCC, Case 28, CHAILLY/Lausanne
- Dr Wander S. A., BERNE
- Wengernalp & Jungfraubahn, INTERLAKEN
- Hans Naef, Film service, ZUCHWIL (Soleure)
- Action Israël 5710, ZURICH
- M.O.B., MONTREUX
- Maggi, Kempttal
- Nestlé, service publicité, VEVEY
- Nations Unies, Palais des Nations, GENÈVE
- * Office cinématographique de l'Eglise nationale vaudoise :
 M. André Béart, Longeraie 2, LAUSANNE
- Direction des PTT, BERNE
- Kandahar : Reuge & Cie, SAINTE-CROIX
- * Eclair-Films, place de la Fusterie, GENÈVE
- * Stauffer Frères, BUTTES
- Secrétariat Semaine Suisse, SOLEURE
- Office central suisse du tourisme, ZURICH
- Légation du Canada, Thunstrasse 95, BERNE
- Ciné-Films, PESEUX (Neuchâtel)
- * Possédant des films spectaculaires, longs métrages.

Barbey.

Magasin et bureau **Beau-Séjour 8**

Téléphone **permanent 22 63 70**



POMPES FUNÈBRES

OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Collège Pierre Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

Trois classes préparent les examens d'entrée 1953 aux
Collège classique - Collège scientifique - Ecole de commerce

Les devoirs se font en classe

Début: **16 avril 1952 à 8 h.**

Paul Cardinaux, dir.

Tél. 24.15.79



**ÉCOLE
DE L'AURORE**

1 rue de l'Aurore - LAUSANNE - Tél. 23 83 77
prépare éducatrices, institutrices. Culture gén.,
langues. Placement des élèves assuré. ÉCOLE ENFANTINE

INSTITUT CHABLOZ

ÉCOLE SECONDAIRE
SECTION COMMERCIALE
ET ADMINISTRATIVE
CULTURE GÉNÉRALE

Début de semestre: vendredi 25 avril 1952,
à 8 heures.

La direction renseignera sur demande,
avenue de Belmont 39, **Montreux.**

Tél. 6.33.31.

**MEUBLES
HEIDER**
MAÎTRE EBENISTE



MAISON FONDÉE
EN 1860
91 ANS D'EXPÉRIENCE
100% SUISSE
BEL-AIR
MÉTROPOLE
LAUSANNE

Prix les plus bas - Garantie 20 ans



Votre fleuriste
G. ETAZ
Lausanne
PETIT-CHÊNE 30
Tél. 23.74.19

Fournisseur officiel de la palme S. P. V.

LIBRAIRIE DE L'ALE

*Société coopérative sans but lucratif, qui a pour but la diffusion de toute littérature
d'esprit évangélique et d'une littérature profane saine*

Quelques titres pour les Rameaux et Pâques

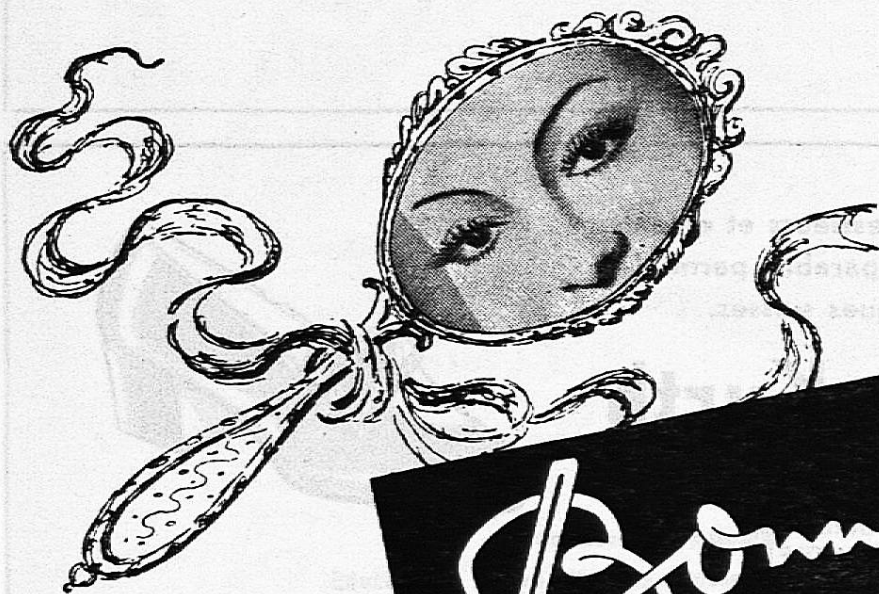
WAGNER : L'Ami. Dialogues intérieurs	7.15
STALKER : Vie de Jésus-Christ	5.—
VALLOTTON : Un homme : John Mott	4.95
BOUVIER : Nobles vies de femmes	4.15
RIGASSI : Franklin-D. Roosevelt	6.75
FARELLY : La Croix sur la place	4.70
PATON : Pleure, ô pays bien-aimé	10.30
VISSER'T HOOFT : Rembrandt et la Bible	8.85
HERZOG : Annapurna, premier 8000 m.	11.55
MOGENS-KOFOD-HANSEN : Calsen, capitaine courageux	6.90

Rue de l'Ale 33

LAUSANNE

Tél. 22.27.94

ENVOIS A CHOIX



Bonmarc
NOUVEAUTES

reflet de l'élégance féminine

Lait Guigoz



digestion facile, sécurité,
valeur nutritive adaptée
aux besoins du nourrisson,
régularité — tous les élé-
ments pour assurer à l'en-
fant une pleine santé.

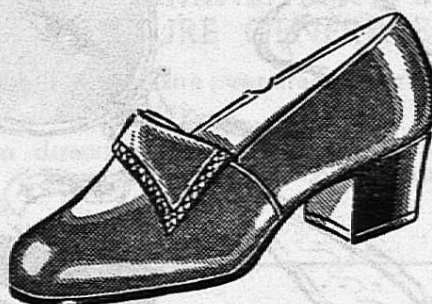
En vente dans les pharmacies
et drogueries

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUEVILLE
GENÈVE
NEUCHÂTEL
LANDERON

FRIBOURG
LA CHAUX-DE-FONDS
AARBOURG
MONTREUX



La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

396

MONTREUX, 5 avril 1952

LXXXVIII^e année — N° 13

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

MUTUELLE

VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
Lausanne

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon



Instituteur!

préservez
la
santé
de
l'écopier

Demandez gratuitement
pour chaque élève, le joli
livret illustré :

SERODENT

POUR LES SOINS AUX DENTS

auprès de

CLERMONT ET JOUET
GENÈVE

Editions F. NATHAN (J. Muhlethaler, agent)

Rue du Nant 31, GENÈVE

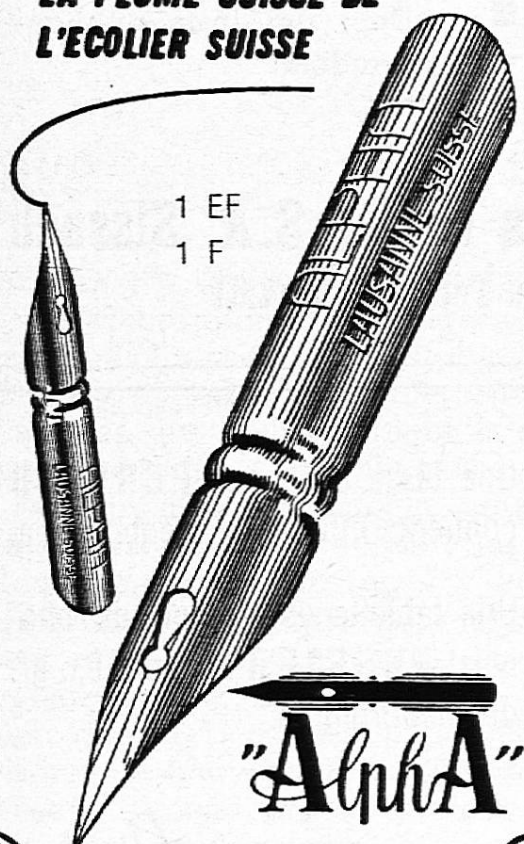
J. HUBER

Jeux et occupations pour les petits

Le moyen de réaliser, sans matériel coûteux, un nombre considérable de jeux amusants.

Fr. 7.30

LA PLUME SUISSE DE L'ÉCOLIER SUISSE



"Alpha"

LAUSANNE

Chez **PELLET-GUIRS**

RIPONNE 2 LAUSANNE TÉL. 22 12 27

Grand choix
de
**SERVIETTES
EN CUIR**

de 1^{re} qualité
et de
maroquinerie fine

Le vinaigre de citron



Citrovin

améliore le goût et la digestibilité
de vos salades.

Pour vos repas en famille, choisissez la
MAYONNAISE au citrovin
marque **NUENALPHORN**.

CITROVIN S.A. ZOFINGEN

E. RITZMANN & FILS, PRILLY 42 route de Cossonay
TÉLÉPH. 24.82.97

Fabrique de mobilier scolaire vaudois réglable

Modèle déposé: 78.006 - Demandez offres et renseignements

Mobilier scolaire moderne



- solide
- confortable
- élégant
- pratique

(Modèles reconnus par le
Dépt. de l'Instr. publique
vaudois)

Fabrique Bâloise de meubles en fer S.A. Sissach
ci-devant Th. Breunlin & Cie Tél. (061) 7.44.61

INSTITUT CHABLOZ

ECOLE SECONDAIRE
SECTION COMMERCIALE
ET ADMINISTRATIVE
CULTURE GÉNÉRALE

Début de semestre : vendredi 25 avril 1952,
à 8 heures.

La direction renseignera sur demande.
avenue de Belmont 39, **Montreux**.

Tél. 6.33.31.

Une tasse de cacao **PERRIER**
contient 0,15 gr. de théobromine.

Une tablette de 100 gr. de cho-
colat **PERRIER** contient 0,6 gr.
de théobromine.

Un Apéritif **naturel**

VITAVIN

sans produit distillé

PRÉPARÉ PAR VITAVIN S.A.
NYON

Chocolats
PERRIER

**S'EST FAIT UN RENOM DANS LA
BRANCHE CHOCOLATIÈRE SUISSE**